

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie des P'tits Mollusques Inc.	Numéro de permis 2019545	Date d'inspection Le 30 novembre 2022	
Nom de l'établissement Garderie des P'tits Mollusques 3		Numéro de téléphone (506) 955-1981	
Adresse 2114 route 515 Sainte-Marie-de-Kent NB E4S 2E1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Erika Hickey		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : a) l'administrateur et les éducateurs doivent être titulaires d'un certificat de secourisme valide et d'un certificat en réanimation cardiorespiratoire;	11(a)	30 nov. 2022	21 nov. 2022
Commentaires : Un membre du personnel éducatif n'avait pas de certificat de secourisme et de certification en réanimation cardioréspiratoire valide. Une preuve d'un certificat valide fût envoyé au mentor en assurance de la qualité. La lacune est maintenant conforme.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vii) pour chaque éducateur et administrateur, un exemplaire de son certificat valide de secourisme et une attestation valide de sa compétence en réanimation cardiorespiratoire.	24(1)(c)(vii)	30 nov. 2022	21 nov. 2022
Commentaires : Un membre du personnel éducatif n'avait pas de certificat de secourisme et de certification en réanimation cardioréspiratoire valide. Une preuve d'un certificat valide fût envoyé au mentor en assurance de la qualité. Une copie doit être inséré dans le dossier de cet employé. La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
Puisque la preuve de conformité a été soumise au mentor en assurance de la qualité, une inspection de suivi n'a pas eu lieu. Une prochaine inspection de surveillance aura lieu à une date ultérieure.

original signé par
Erika Hickey

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 30 novembre 2022

Date

original signé par
Denise Cormier

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 30 novembre 2022

Date